

COMPTES RENDUS de SÉANCES du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Mai 2014

Les membres du Conseil municipal sont présents

Secrétaire de séance : M GRACIAA

1 Le Maire lit les Procès-Verbaux des Conseils Municipaux des 14 et 28 avril qui sont adoptés à l'unanimité.

2. Le Maire signera un bail commercial (3-6-9 ans) pour la boulangerie avec Monsieur RAMIREZ, qui prendra effet au 1^{er} juin 2014. Le loyer mensuel est fixé à 340 € pour le local commercial et à 25 € pour la licence IV.

3. Le conseil délègue au maire toute compétence pour signer les baux de location de bien.

4. Le maire représentera la commune au sein de la commission locale d'évaluation de transfert de charges de la Communauté des Pays de Nay.

5. Subvention aux associations :

Suite à la présentation des bilans et des budgets des différentes associations, le conseil accorde les subventions suivantes :

Club de Football	2500 €
Société de Chasse	310 €
La Corrude	800 €
Syndicat Agricole	100 €
LSCC	350 €
Centre de Loisir	350 €
Comité des Fêtes	4500 €
Amicale des Pompiers de Coarraze	150 €
Ski club Nayais	70 €